

Réaliser sa PAC avec MesParcelles en 9 étapes

Ce guide est destiné aux abonnés MesParcelles qui souhaitent réaliser leur déclaration PAC à l'aide de MesParcelles.

Préambule	1
1. Récupérer des éléments sur Télépac.....	2
2. Mettre en cohérence les contours d'îlots MesParcelles et Télépac si nécessaire	3
2.1 Modification des îlots.....	3
2.2 Saisie de la justification des îlots modifiés.....	6
3. Vérification de la cohérence des numéros d'îlot.....	7
4. Compléter les informations de votre assolement	7
5. Vérifier les codes PAC et compléments d'informations sur les parcelles.....	8
6. Vérification des données PAC.....	13
6.1 PAC - Général	13
6.2 PAC – Bordures	15
6.3 PAC – BIO.....	17
6.4 PAC – BCAE.....	17
6.5 PAC – MAEC	17
6.6 PAC – Prairies ou Pâturages permanents	18
Edition BCAE7 - BCAE8	22
7. Export depuis MesParcelles.....	24
7.1 Extraction des îlots et parcelles.....	24
7.2 Enregistrement des données sur votre ordinateur	28
8. Import sur Télépac	28

Attention : Ce document est à vocation nationale. Certaines fonctionnalités présentées dans ce document peuvent être gérées différemment dans votre département.

Préambule

MesParcelles va utiliser des données issues de Télépac afin de mettre à jour, renseigner et vérifier les données essentielles à la déclaration. Une fois ce travail de renseignement et de consolidation effectué sur MesParcelles, l'ensemble des informations pourra être retransmis à Télépac pour finaliser le dossier.

 Lors de la réalisation du dossier PAC vous pouvez être amené à modifier des parcelles et des îlots. Il peut être utile de sauvegarder les informations du dossier comme le PPF, vous pouvez l'éditer avant de procéder à toute modification PAC via le menu Documents > Fertilisation (que vous pouvez trouver rapidement en cochant 'Editions réglementaires uniquement'). Faites de même pour le cahier d'épandage, le registre phytosanitaire, ...

 Pour avoir accès à toutes les fonctionnalités PAC sur MesParcelles, passez bien par le menu Engagement > PAC.

1. Récupérer des éléments sur Télépac

L'import des îlots de Télépac permet de vérifier la cohérence avec les géométries des îlots afin de détecter les îlots modifiés qui doivent être accompagnés d'une justification (possible depuis MesParcelles), ainsi que l'ajout de nouveaux îlots sans modification de géométrie par rapport à la couche îlots Anonymes. Enfin, MesParcelles permet l'import des contours, dates d'engagement des MAEC et des contrats BIO.

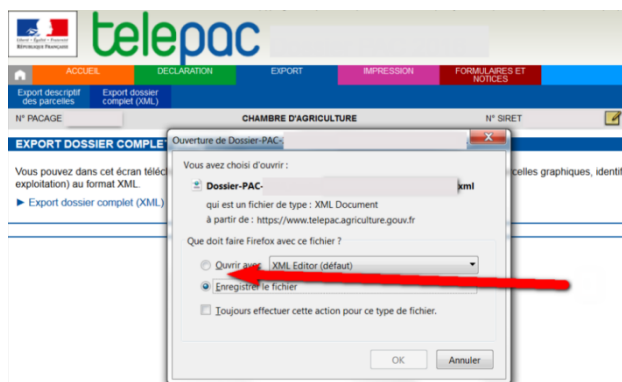
 Chaque année les DDT modifient certains îlots dans les départements avec les nouvelles photos aériennes, récupérez le XML de l'année initialisé (complet après avoir affiché la page RPG de Télépac), afin de vérifier les contours d'îlot. Parfois en début de période de déclaration, ce xml initialisé est absent de Télépac. Vous pouvez alors comparer vos îlots MesParcelles avec la couche des îlots de référence.

Pour récupérer les contours d'îlots sur Télépac au format .XML, il faut aller sur le site de Télépac (<https://www.Telepac.agriculture.gouv.fr/>) et se connecter avec le pacage de votre exploitation.

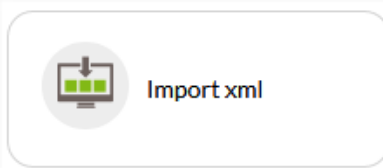
Cliquez ensuite sur la ligne « Dossier PAC 2024 ». Cliquez sur le menu bleu « IMPORT/EXPORT », le sous-menu « Export dossier complet (XML) » ¹, puis sur le lien correspondant ².



Téléchargez le dossier en cliquant sur « Enregistrer le fichier ».



Pour l'import, sur MesParcelles, cliquez sur le menu **Engagement > PAC > Echanges Télépac**.
Si le menu est absent, ajoutez le service Télépac via **Services connectés > Catalogue de services**.



Une fois arrivé sur la page d'échange avec Télépac, cliquez sur

Important :
Les données îlots & parcelles du dossier ne seront pas modifiées lors de cet import.
Seules les données choisies seront importées. Les données existantes seront remplacées par celle contenues dans le fichier Télépac (XML).

Fichier xml Télépac:

Cliquez sur « Parcourir... » et sélectionnez le fichier .XML récupéré depuis Télépac.

Puis, cliquez sur « Importer ».

Fichier xml Télépac:

☒ SNA : 65 éléments dans le fichier XML, 65 actuellement importés Murielle Colas le 03/02/2020.

☒ ZDH : 49 éléments dans le fichier XML, 49 actuellement importés Murielle Colas le 03/02/2020.

☐ MAE : 0 éléments dans le fichier XML, 0 actuellement importés.

☒ Données du S1

2. Mettre en cohérence les contours d'îlots MesParcelles et Télépac si nécessaire

2.1 Modification des îlots

Allez sur le menu **Engagement > PAC > Ilot**

Deux options sont possibles :

- Cochez « les îlots téléchargés depuis Télépac » pour comparer les îlots de MesParcelles aux îlots importés de Télépac.
- Cochez « îlots de référence (ASP-IGN) ... » pour comparer les îlots de MesParcelles aux îlots anonymes de l'administration.

Îlots - PAC

Carte

Contrôle des écarts des îlots de votre dossier avec le référentiel de l'administration (ASP)

Vous pouvez choisir l'origine des îlots de référence à comparer avec les îlots de votre dossier, suivant deux options :

☐ (Pas de comparaison)

☒ Îlots de référence (ASP-IGN) 2022

☐ Les îlots téléchargés depuis Télépac

Enregistrer numéros saisis

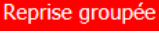
Reprise automatique des numéros

Reprise groupée

N°	N° îlot télépac	Nom	Commune	Surface	Type îlot	Justification	Écart ASP	Associer des parcelles			
1	✓	îlot n°1	AUBENAS	0.45	PAC		40 m²				
2	✓	îlot n°2	AUBENAS	4.50	PAC		-0.27 ha				
3	✓	îlot n°3	MIRABEL	11.11	PAC						
4	✓	îlot n°4	MIRABEL	0.34	PAC		0.12 ha				
5		îlot 5	AUBENAS	2.48	PAC		?				
8	✓	îlot n°8	MIRABEL	6.64	PAC			✓			
9	✓	îlot n°9	MIRABEL	2.58	PAC			✓			
10	✓	îlot n°10	MIRABEL	3.21	PAC			✓			
12	✓	îlot n°12	MIRABEL	4.93	PAC			✓			
13	✓	îlot n°13	MIRABEL	0.55	PAC			✓			
15	✓	îlot n°15	VILLENE...	3.15	PAC			✓			
16	5	îlot n°16	MIRABEL	15.13	PAC			✓			

Reprise groupée

Vérifiez les alertes dans la colonne « Ecart ASP ».

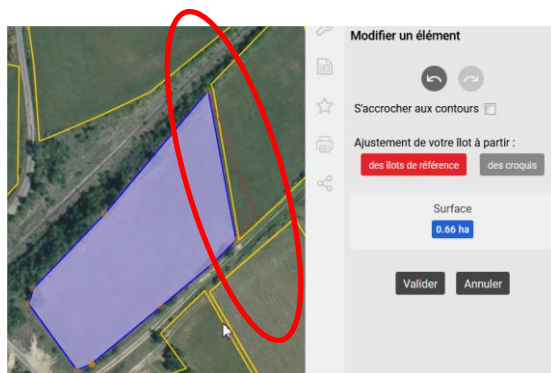
	Ce symbole signifie que l'îlot n'existe plus sur la couche de référence. Si l'îlot ne fait plus partie de l'exploitation, il convient de le supprimer via le bouton « Carte ».
	Ce symbole indique qu'il existe une différence de contours entre l'îlot MesParcelles et l'îlot de référence ASP.
	Ce symbole permet de mettre en cohérence l'îlot avec les contours validés par l'ASP
	Ce symbole indique les îlots à fusionner
	Ce bouton permet de faire les ajustements en masse des îlots cochés.

Il est possible de faire des ajustements groupés sur plusieurs îlots en même temps via le bouton « Reprise groupée ».

Attention, cette manipulation est proposée uniquement sur les îlots composés d'une seule parcelle, et ne permet pas de visualiser les contours avant modification.

Dans le cas d'une reprise d'îlot individuelle, cliquez sur le symbole  afin d'ajuster les contours de l'îlot. Ce simple clic permet d'afficher l'Assistant de reprise.

En arrivant sur l'assistant, la reprise s'effectue automatiquement sous vos yeux.



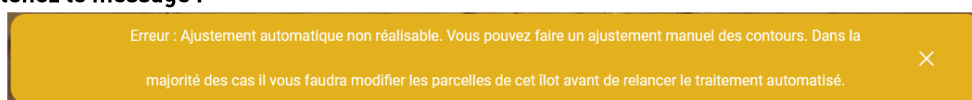
Si la reprise ne vous convient pas, cliquez sur la flèche de retour arrière. 

Sur la carte, le tracé initial de l'îlot avant modification apparaît en tirets rouge.

Les îlots de référence récupérés par le XML de Télépac et issus de la couche des îlots anonymes apparaissent en jaune.

À tout moment, l'îlot qui sera acté dans MesParcelles si vous enregistrez, est représenté en bleu.
Une fois le traitement effectué, cliquez sur « Valider ».

Si vous obtenez le message :



C'est que la mise en cohérence aurait pour conséquence de changer le nombre de parcelles de l'îlot (suppression d'une parcelle ou parcelle séparée en deux).

Ici le contour de l'îlot instruit (en jaune) est situé au-delà de la bordure. Mettre en cohérence l'îlot de MesParcelles avec l'îlot instruit générerait la suppression la parcelle de la bordure.

Vous devez ajuster les contours de l'îlot vous-même en cliquant sur le bouton « Carte », de la page des Ilots PAC et modifier les parcelles si nécessaire (fusion). Puis relancez à nouveau le traitement en reprenant l'étape.



Dans certains cas d'agrandissement d'îlot où la reprise ne fonctionne pas, on peut :

- ajouter un îlot contigu en utilisant les fonctions de rognage,
- fusionner l'îlot ajouté avec l'îlot existant.

2.2 Saisie de la justification des îlots modifiés

On définit par îlots modifiés ou nouvel îlot pour cette campagne, les îlots dont les contours sont différents de Télépac, ainsi que les îlots nouvellement créés. Ceci ne concerne pas les îlots supprimés.

Pour les îlots nouvellement ajoutés, la fenêtre s'affiche à la création et la case est cochée par défaut. Vous pouvez modifier la justification.



Un texte libre est exigé dans Télépac. Dans MesParcelles, il correspond par défaut au libellé choisi dans le menu déroulant.

Si des îlots sont différents de Télépac donc « Modifiés pour l'administration », il est nécessaire de le préciser dans MesParcelles (Menu **Engagement > PAC > Îlot**, puis cliquez sur le crayon de l'îlot à modifier). Vous devez cocher « Ilot modifié ou nouvel îlot pour cette campagne », puis saisir les informations de cette « modification ».

Sans cette précision, l'export de l'îlot modifié ne sera pas possible vers Télépac.



Attention, pour Télépac il existe une règle précise pour déterminer si un îlot est créé ou modifié. Si vous cochez une raison erronée, l'îlot sera bien repris mais pas sa justification.

Un îlot est considéré en **MODIFICATION**, si plus de 90% de sa surface est en intersection avec un îlot de Télépac.
Exemples :



100 % de sa surface est en intersection avec îlot TP



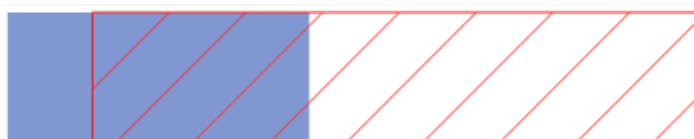
100 % de sa surface en intersection avec îlot TP



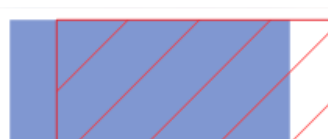
92 % de sa surface en intersection avec îlot TP

Un îlot est considéré en **CREATION** dans le cas contraire.

Exemples :



47,5 % de sa surface en intersection avec îlot TP



89 % de sa surface en intersection avec îlot TP

Sur la page, vous avez à disposition un visuel vous permettant de vérifier rapidement les îlots dont la CREATION/MODIFICATION a été justifiée, ainsi que de visualiser la justification précise indiquée.

Justification	Écart ASP	Écart parcelles		
		✓		
		✓		
		✓		
C	-1.93 ha	✗		
Echange de parcelles avec le GAEC des Champs Gris				
M	0 ha	✗		
M	9.53 ha	✗		

3. Vérification de la cohérence des numéros d'îlot

Il est important que les numéros d'îlots soient en cohérence avec la déclaration PAC pour éviter des problèmes à l'import dans TéléPAC

Un outil permet de comparer les numéros d'îlots de MesParcelles avec ceux de Télépac grâce au XML importé de Télépac. Ces informations ne sont pas disponibles dans la couche des îlots anonymes.

Quand un écart est détecté, le numéro Télépac s'affiche dans la colonne « N° îlot Télépac ». Si les numéros sont en cohérence, une coche verte est visible. Rien ne s'affiche dans cette colonne pour les îlots nouvellement ajoutés. En cas de différence, vous pouvez ajuster manuellement ou automatiquement.

L'ajustement manuel s'effectue en indiquant dans la case active (bordée d'un liseré rouge) le numéro souhaité, puis en cliquant sur le bouton **Enregistrer numéros saisis**.

L'ajustement automatique s'effectue en cliquant sur le bouton **Reprise automatique des numéros**.

N°	N° îlot télépac
1	✓
2	✓
3	✓
5	✓
8	✓
9	✓
10	✓
12	✓
13	✓
15	
16	
40	4

4. Compléter les informations de votre assolement

Intervention

Engagement

Économie

PAC

Îlot

Parcelle

Contrat (PAC et production)

Échanges Télépac

Au préalable, vérifiez que vous êtes sur la **bonne année de récolte** ! Cliquez sur « Engagement » puis sur « Parcelle ».

Dans les cas où des parcelles sont porteuses de plusieurs cultures (dérobée et culture principale ou multiculture par exemple), vérifiez pour le type de sélection « Présentation générale » que les cultures qui doivent être déclarées à la PAC, ont bien une étoile au niveau de leur culture (ex : blé tendre hiver).

Parcelles - PAC

 Carte

Sélection de parcelle

Type de sélection: Présentation générale Culture

N° Ilot	N° parcelle	Nom parcelle	Communes	Culture	Culture précédente	CIPAN
3	301	Les B...		colza hiver	blé tendre hiver	
6	86	Le...		colza hiver	blé tendre hiver	
6	87			colza hiver	blé tendre hiver	
6	88			colza hiver	blé tendre hiver	
9	45	par...		colza hiver	colza hiver	
12	46	Le...		colza hiver	orge hiver brassicole	
24	52.1	Essai...		colza hiver	colza hiver	
27	11	Le calvaire a_ASS...	CINTRAY	colza hiver	blé tendre hiver	
27	38	Le calvaireNO ASSO	CINTRAY	colza hiver	blé tendre hiver	

Pour vérifier que vous avez une culture sur chaque parcelle Cliquez sur « Culture » ¹, puis sur « Culture non renseignée » ².

Si vous avez une ou des cultures (Non renseigné), cliquez sur le crayon à droite ³ pour corriger.

Parcelles - PAC

 Carte

Sélection de parcelle

Type de sélection: Présentation générale Culture Culture non renseignée

N° Ilot	N° parcelle	Nom parcelle	Communes	Culture	Culture précédente	CIPAN	Variété ou cépage	Surface mesurée	Surface cultivée	³
15	16	parcelle n°57	BAILLEAU-L'EVEQUE	(Non renseigné)				41.90	41.9	  
17	28	parcelle n°28	SAINT-PREST	(Non renseigné)				0.86	0.86	  
18	31	parcelle n°31	SAINT-PREST	(Non renseigné)				6.81	6.81	  
19	32	parcelle n°32	SAINT-PREST	(Non renseigné)				19.52	19.52	  
20	15	ESSAI BUREAU 2	BAILLEAU-L'EVEQUE	(Non renseigné)				0.01	0.01	  
20	22	ESSAI BUREAU 2	BAILLEAU-L'EVEQUE	(Non renseigné)				6.92	6.92	  

Points particuliers :

Si la parcelle a été déclarée pendant cinq ans avec un libellé de type couvert herbacé (PTR,...), pensez à la passer en prairie permanente.

Si la parcelle correspond à une surface non agricole non visible sur la photo aérienne, indiquez « Surface agricole temporairement non exploitée ».

5. Vérifier les codes PAC et compléments d'informations sur les parcelles

La saisie des informations se fait via le Menu **Engagement > PAC > Parcelle** soit à partir du tableau, soit via la

Parcelles - PAC 

Carte accessible avec le bouton « Carte » :

Sélection de parcelle

Type de sélection: PAC - Générale

a : le cadre occupation culturelle permet de renseigner la culture principale.

Sélectionnez la culture à modifier puis cliquez sur la barre de défilement pour choisir la culture à affecter sur la parcelle.

Vérifiez que la culture déclarée à la PAC est correcte, modifiez-la si nécessaire.

Ordre	Culture	Surface cultivée	Culture dérobée	Déclaration PAC
1	blé tendre hiver	5,75		

Ajouter une culture sur cette parcelle

Occupation culturelle:

Culture: blé tendre hiver Culture dérobée: ☐ Surface cultivée: 5,75 ha

CIPAN: blé dur hiver

Précédent: blé dur printemps

Déclaration PAC: blé tendre hiver

b : en fonction de la culture principale choisie, on peut éventuellement modifier le code Culture PAC.

Déclaration PAC

Numéro télépac de la parcelle: 4

Code PAC: BTH (Blé tendre d'hiver)

Précision [obligatoire]: Non renseigné

Agriculture biologique: MCR (Mélange de céréales ou pseudo-céréales d'hiver entre elles)

Destination ICHN i: BTH (Blé tendre d'hiver)

Retournement autorisé de prairie permanente (BCAE1): CPL (Mélange multi-espèces (céréales, oléagineux, légumineuses, ...) sans prédominance de légumineuses)

MLC (Mélange multi-espèces avec légumineuses fourragères prépondérantes sans graminée prairiale)



Sur cette page, un simple clic sur i permet de choisir une culture en fonction du code PAC.

MesParcelles propose des cases à cocher et des listes de sélection qui reprennent en partie les informations supplémentaires requises dans Télépac.

Le champ « Période de labour... » se remplit automatiquement pour les prairies permanentes. Par défaut MesParcelles indique que la parcelle est non labourée.

Succession des cultures

Ordre	Culture	Surface cultivée	Culture dérobée	Déclaration PAC	Visualisée sur carte
1	prairie permanente	14,35		✓	✓

Ajouter une culture sur cette parcelle

Occupation culturelle:

Culture: prairie permanente Culture dérobée: ☐ Surface cultivée: 14,35 ha

CIPAN: Non renseigné

Précédent: maïs fourrage

Déclaration PAC

Numéro télépac de la parcelle: 3

Code PAC: PPH (Prairie de 6 ans et plus (couvert herbacé))

Précision: Non renseigné

Agriculture biologique: ☐

Destination ICHN i: autoconsommation

Production de semences fermières: ☐

Régime d'entretien PP (BCAE1): ☐

Période de labour i: 000 (parcelle non-labourée)

Déclaration PAC (BCAE1):

Premier constituant du mélange:

Second constituant du mélange:

Si besoin, le menu déroulant permet de corriger la période de labour effectuée ou prévue.

Occupation culturale:

Culture: Couvert d'interculture exporté (dérobée): ☐ Surface cultivée: ha

CIPAN:

Précédent:

Déclaration PAC:

Numéro télépac de la parcelle:

Code PAC:

Précision [obligatoire]:

Agriculture biologique:

Destination ICHN:

Production de semences fermières:

Ré-implantation PP pour déplacement (BCAE1):

Ré-implantation PP suite demande DDT (BCAE1):

Période de labour réelle ou prévisionnelle [obligatoire]:

Ceci fonctionne en saisie individuelle et en saisie groupée.

A noter que des champs sont obligatoires dans TéléPAC.

Ils sont mis en évidence dans la fiche parcellaire par le libellé [obligatoire]

Déclaration PAC

Numéro télépac de la parcelle:

Code PAC:

Précision [obligatoire]:

Agriculture biologique: ☐

Destination ICHN:

Couverture de l'inter-rang [obligatoire]:

Culture sous serre en pleine terre:

Date de plantation des vignes/vergers <5ans [obligatoire]:

Dérobée à suivre (pour BCAE8)

Premier constituant du mélange:

Second constituant du mélange:

MAEC SHP élevage monogastrique avec parcs, PRV débutée en 2020 ou avant

Pour les mesures SHP, cochez si la parcelle est une surface cible: ☐

Parc retenu au titre de la MAEC 'élevage de monogastriques': ☐

En cas d'absence de données dans le champ « Précision », « période de labour », « date de plantation », ... une alerte se déclenchera au moment de l'export vers Télépac.

Une parcelle de rattachement est à renseigner pour les bandes (BTA, BOR, BFS) ou les SNA MesParcelles. Dans le cas d'une seule parcelle adjacente, la case se remplit automatiquement.

Pour les bandes, une longueur est calculée par MesParcelles. Elle reste modifiable dans la fiche parcellaire.

Déclaration PAC

Numéro télépac de la parcelle:

Code PAC:

Agriculture biologique: ☐

Destination ICHN:

Agroforesterie:

Retournement autorisé de prairie permanente: ☐

Longueur bande calculée (m):

Longueur bande (m):

Parcelle de rattachement:



Vous devrez contrôler que les bandes ont une largeur supérieure à 5 m ou 1m en tous points selon le cas. MesParcelles offre la possibilité d'un contrôle automatique (voir le chapitre PAC-Bordures).

c : pour l'agriculture biologique, les champs doivent être renseignés.

Occupation culturale

Culture: betterave fourragère (en t) Culture dérobée: ☐ Surface cultivée: 2,6 ha

CIPAN: Non renseigné

Précédent: SNA MesParcelles

Déclaration PAC

Numéro télépac de la parcelle: 6

Code PAC: BTN (Betterave)

Précision: 002 (Fourragère)

Agriculture biologique: ☒ **Détails agriculture biologique:**

- Non renseigné
- Non renseigné
- C1 (1ère année de conversion)
- C2 (2e année de conversion)
- C3 (3e année de conversion (e cas ...
- AB (Certifié bio)

Destination ICHN: Non renseigné

Retournement autorisé de prairie permanente (BCAE1): ☐

Production de semences fermières: ☐

Culture sous serre en pleine terre: Non renseigné

d : une coche vous permet de préciser que la culture est destinée à la « **Production de semences certifiées** ». Avec une liste déroulante, vous renseignerez la **destination des cultures pour l'ICHN** (« **Destination ICHN** »).

Production de semences certifiées: ☐

Destination ICHN: commercialisation

Couverture de l'inter-rang: commercialisation

e : d'autres nombreux attributs sont disponibles : Production semences fermières, cultures sous serre ou en pleine terre, les dérobées à suivre pour la BCAE8, la culture secondaire, le parc retenu au titre de la MAEC « élevage de monogastriques », inter-rang sur les vergers, destination du chanvre, ...

Déclaration PAC

Numéro télépac de la parcelle: 1

Code PAC: BTN (Betterave)

Précision: 002 (Fourragère)

Agriculture biologique: ☐

Destination ICHN: Non renseigné

Retournement autorisé de prairie permanente (BCAE1): ☐

Production de semences fermières: ☐

Culture sous serre en pleine terre: Non renseigné

Dérobée à suivre (pour BCAE8)

Premier constituant du mélange:

Second constituant du mélange:

Culture secondaire (pour BCAE7)

Culture secondaire: A00 (Sans objet)

MAEC SHP élevage monogastrique avec parcs, PRV débutée en 2020 ou avant

Pour les mesures SHP, cochez si la parcelle est une surface cible: ☐

Parc retenu au titre de la MAEC 'élevage de monogastriques': ☐

f : MAEC SHP.

Le menu déroulant est à renseigner pour les parcelles en PRV. Pour indiquer les surfaces cibles des MAEC SHP, cochez la case associée. Procédez de même pour indiquer que la parcelle est parc retenu pour la MAEC 'élevage de monogastriques'. Les autres MAEC sont gérées et déclarées directement dans Télépac.



Vous pouvez également modifier la culture et les infos PAC de plusieurs parcelles en même temps, en sélectionnant plusieurs parcelles (cocher à droite) et en cliquant sur le bouton « Saisie groupée ».

Surface graphique	Surface admissible		Saisie groupée
2.59		☐	☐
11.02	11.02	☐	☐
0.18		☐	☐
0.94		☐	☐
7.20	7.20	☒	☒
6.85	6.85	☒	☒
0.07		☐	☐
15.85	15.85	☐	☐
0.10		☐	☐
12.82	12.92	☐	☐

Pour la saisie groupée certains attributs ne sont proposés que si toutes les cultures des parcelles sélectionnées sont concernées.

Ainsi, par exemple, la « Culture secondaire » va apparaître en cas de sélection groupée sur maïs et blé mais pas si vous sélectionnez des parcelles de maïs et de prairie permanente.

La précision est soit pré renseignée (et modifiable) soit à cocher ou à renseigner via une liste.

NB: la modification d'une précision sur un groupe de parcelles est possible uniquement si ces parcelles possèdent toutes le même code PAC et la même culture MesParcelles. Dans l'exemple ci-dessous les parcelles ont la culture MesParcelles maïs fourrage et le code PAC MIS. On peut donc accéder à la précision pour la modifier.

Toute modification des données validées par leurs cases à cocher dans ce formulaire sera répercutée sur les parcelles sélectionnées.
Modification de la culture non autorisée :
- la parcelle N°10.1 parcelle n°10 possède des interventions et un calcul PK.

N° lot	N° parcelle	Nom	Surface mesurée	Surface déclarée	Culture déclarée	Type Couvert	Commune	Culture	Statut PAC
4	10.1	parcelle n°10	2.48	2.48			DERVAL	maïs fourrage	✓
5	4.2	parcelle n°4	1.09	1.09			DERVAL	maïs fourrage	✓

Formulaire de modification

Système cultural

Culture principale: maïs fourrage
CIPAN: Non renseigné
Culture précédente:
Statut:
☐ Couvert d'interculture exporté (dérobée)
☐ Culture à conserver pour la campagne suivante:

Déclaration PAC

Culture principale

☐ Code PAC: MIS (Maïs (hors maïs doux))
☒ Précision (obligatoire): 001 Récolte en grains
☐ Agriculture biologique:
☐ Destination JCHN:
☐ Production de semences fermières: ☐

Dérobée à suivre (pour BCAE8)

☐ Premier constituant du mélange:
☐ Second constituant du mélange:

Culture secondaire (pour BCAE7)

☒ Culture secondaire (obligatoire): A00 (Sans objet)

MAEC SHP, élevages monogastriques avec parcs, PRV débuté en 2020 ou avant

☐ Pour les mesures SHP, cochez si la parcelle est une surface cible:
☐ Parc retenu au titre de la MAEC 'élevage de monogastriques': ☐

6. Vérification des données PAC

6.1 PAC - Général

Cliquez sur le menu **Engagement > Parcelle**.

Le « Type de sélection » « PAC – Général » est affiché par défaut.

Cette sélection est indispensable pour réussir votre dossier. L'écran comporte en effet des colonnes dédiées aux informations PAC et permet de vérifier **si toutes les données ont été correctement saisies**.

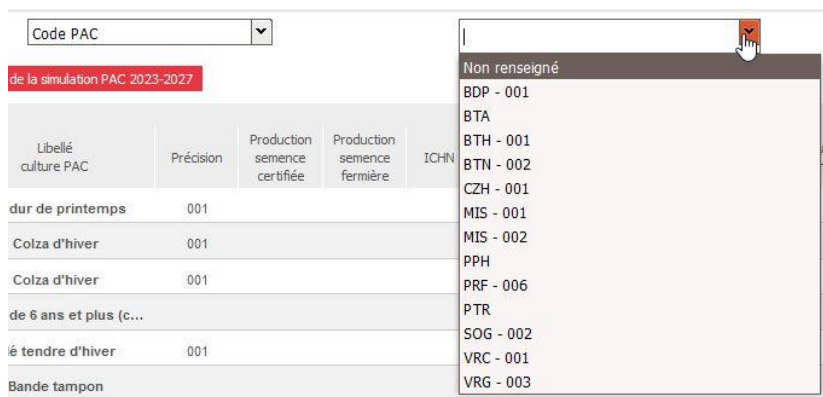
 Pensez à cliquer sur le bouton « Lancer le calcul des surfaces admissibles ».



N° îlot	Nom parcelle	Culture	N° télépac parcelle	Code culture	Libellé culture
2	LES PRES	blé dur printemps	11	BDP	Blé dur de p
2	parcelle n°2	colza hiver	12	CZH	Colza d'
2	parcelle n°20	colza hiver	13	CZH	Colza d'
2	parcelle n°21	prairie permanente	10	PPH	Prairie de 6 ans

D'autres présentations sont disponibles pour vérifier les autres informations spécifiques :

Vérifiez les données par codes PAC grâce à la liste déroulante. Cette vision par code PAC permet de vérifier qu'il n'y a pas de code « inattendus » (PTR à la place de MLG, ...).



Libellé culture PAC	Précision	Production semence certifiée	Production semence fermière	ICHN
dur de printemps	001			
Colza d'hiver	001			
Colza d'hiver	001			
de 6 ans et plus (c...				
lé tendre d'hiver	001			
Bande tampon				

On peut également utiliser la fonction de tri qui s'active au clic sur le libellé de la colonne.



Les différents filtres permettent notamment de vérifier rapidement la présence de « Culture secondaire » sur les terres arables et la destination pour le code PAC CHV dans la colonne « Chanvre ».



En cas d'erreur, avec la saisie groupée, rectifiez rapidement les informations sur plusieurs parcelles.

Sur la page « Modification de parcelle », accessible en cliquant sur le crayon à droite du tableau, un simple clic sur ⓘ et vous choisissez une culture en fonction du code PAC :

Occupation culturale

Culture: Couvert d'interculture

CIPAN:

Précédent:

Déclaration PAC

Numéro télépac de la parcelle:

Code PAC:

Précision:

En tapant directement les 1ères lettres du code PAC, vous pouvez valider et choisir la ligne proposée.

Détail PAC

Code PAC:

- MLC
- MLF
- MLG
- MLO
- MLT

S'affichent alors les libellés des cultures qui génèrent ce code PAC et que vous pouvez donc utiliser.

Détail PAC

Code PAC:

Libellé culture MesParcelles

- autre mélange de plantes fixant l'azote
- Prairie en mélange légumineuses prépondérantes
- prairie tempde 5 ans ou moins maj légumineuses

Pensez à vérifier les parcelles cochées « Production semence certifiée ».

Code culture	Libellé culture PAC	Précision	Production semence certifiée	Production semence fermière
BDP	Blé dur de printemps	001		
CZH	Colza d'hiver	001		
CZH	Colza d'hiver	001		
PPH	Prairie de 6 ans et plus (co...			
CZH	Colza d'hiver	001		
BTA	Bande tampon			
MIS	Mais (hors mais doux)	002		

Si vous êtes concernés, vérifiez la destination de votre culture (autoconsommation ou commercialisation) dans la colonne « ICHN ».

Parcelles - PAC

Sélection de parcelle

Type de sélection: Code PAC:

2 parcelles - 13.57 ha graphiques - 13.57 ha admissibles

N° Ilot	Nom parcelle	Culture	N° télépac parcelle	Code culture	Libellé culture PAC	Précision	Production semence certifiée	Production semence fermière	ICHN	Déshydratation
2	Grand pré 1	blé tendre hiver	25	BTH	Blé tendre d'hiver	001			A	
11	Grand pré 1	blé tendre hiver	1	BTH	Blé tendre d'hiver	001			C	

2 parcelles - 13.57 ha graphiques - 13.57 ha admissibles



La somme des surfaces admissibles s'affiche en bas à gauche de tous les tableaux PAC. Ce résultat tient compte des filtres sélectionnés.



Enfin, pour vérifier les surfaces globales par culture, l'édition « Descriptif des parcelles PAC – Général » (via le menu **Documents > PAC**) permet d'accéder rapidement à l'ensemble des éléments nécessaires en choisissant l'affichage par culture.

Impressions

Descriptif parcelles PAC - général

Choix affichage: Cultures

Commune: Toutes les communes x

Format: PDF



Prévisualiser

Imprimer



L'accélérateur de performance

Année de récolte 2024

N° Siret
Pacage

N° îlot	N° par C.	Nom de la parcelle	Culture principale											
			Nom	Précisi on	Surface graphiqu e (ha)	Surface admissib le (ha)	Production semence certifiée	Production semence fermière	ICHN	Déshydrat ation	Chaux	Date vergers	Couverture inter-rang	Sous serre
1	11	Néant	Autre Verger (dont verger DOM) (VRG)	003	12.59	12.69	NON	NON		-		000	001	
3	2	les Fourneaux	Autre Verger (dont verger DOM) (VRG)	003	0.6	0.6	NON	NON		-		000	001	
7	1	A côté de la Réserve	Autre Verger (dont verger DOM) (VRG)	003	6.53	6.53	NON	NON		-		000	001	
Total VRG - 003 Autre Verger (dont verger DOM) - Pomme					19,72	19,82								
1	1	Néant bande tampon	Bande tampon (BTA)	11	0.1		-	-		-				
Total BTA - 11 Bande tampon					0,10									
15	2	Le Terrier	Bande tampon (BTA)	3	0.2	0.1	-	-		-				
Total BTA - 3 Bande tampon					0,20	0,10								
8	1	parcelle n°24	Betterave (BTN)	001	12.03	11.99	NON	NON		-				
8	5	parcelle n°24	Betterave (BTN)	001	8.63	6.29	NON	NON		-				
11	1	La Côte Moret	Betterave (BTN)	001	0.05	0.02	NON	NON		-				
Total BTN - 001 Betterave - Sucrerie					20,71	18,30								
1	66	combe Maconval	Blé tendre d'hiver (BTH)	001	6.85	6.81	-	-		-				
1	77	parcelle n°7	Blé tendre d'hiver (BTH)	001	0.07	0.07	NON	NON		-				
14	2	Le Sialant	Blé tendre d'hiver (BTH)	001	14.64	14.64	NON	NON		-				
Total BTH - 001 Blé tendre d'hiver - Récolte en grains					21,56	21,52								
3	4	les Fourneaux	Cerise (CBT)	004	9.96	9.96	NON	NON		-		239	003	
Total CBT - 004 Cerise - Autre cerise - verger de 5 ans ou moins					9,96	9,96								



En choisissant l'affichage « Communes », vous obtiendrez le détail et la surface globale par commune. C'est très utile pour vérifier la part de l'exploitation située en zone défavorisée et déterminer l'éligibilité à l'ICHN.

6.2PAC – Bordures

Cliquez sur le menu **Engagement > Parcelle**.

Modifiez le « Type de sélection » et choisissez « PAC - Bordures ».

Sélection de parcelle

Type de sélection: PAC - Bordures

Lancer le calcul des surfaces

Attention

Pour pouvoir utiliser les surfaces de bordure, il faut sélectionner le type de bordure.

25 parcelles - 68.5 ha graph

N° îlot Nom parcelle

2 LES PRES

2 parcelle n°2

2 parcelle n°20

Présentation générale

Caractéristiques-Viticulture

Caractéristiques-Arboriculture

Caractéristiques Certifications

Détails-Culture

Détails-Prairies

Irrigation - écart+débit ou nb arro...

Parcelle DEPHY

Culture campagne suivante

PAC - Générale

PAC - Prairies ou pâturages perma...

PAC - Bordures

PAC - BCAA

PAC - BIO

PAC - MAEC

Il faut vérifier la présence des parcelles de rattachement et les longueurs des bandes tampons, bordures, bandes en bord de bois (BTA, BOR, BFS). Pour les SNA MesParcelles (surfaces non agricoles comme les haies), vous vérifierez qu'elles sont bien rattachées à une parcelle culturale.



A la saisie des informations parcellaires, dans certains îlots, MesParcelles propose plusieurs parcelles de rattachement. Si vous ne savez pas laquelle est la bonne, choisissez-en une et regardez le calcul de la longueur. Elle correspond à la longueur située entre la bande et sa parcelle de rattachement. Si elle est de 5m, alors la parcelle sélectionnée n'est probablement pas la bonne.



Puis, vérifiez la largeur des bandes. MesParcelles dispose d'un bouton « Vérifier les largeurs de bandes ». Ainsi, vous saurez si les largeurs sont respectées. Pour les codes BTA et BOR la largeur doit être supérieure ou égale à 5m, pour le code BFS la largeur doit être supérieure ou égale à 1m.

PAC - Bordures

Code PAC

ces admissibles
Vérifier les largeurs de bandes
Renseigner les parcelles

Si la largeur n'est pas conforme, MesParcelles vous alerte.



En cliquant sur la colonne au-dessus de la localisation des pastilles vous triez pour faire apparaître en haut de la liste les bandes avec une erreur sur la largeur.

Attention



Votre dossier comporte au moins une parcelle pouvant être comptée en tant que BCAE8 (BTA, BOR, BFS) mais dont la largeur est trop faible. Si vous la sélectionnez comme BCAE8 sur Télépac, le dossier pourra présenter des anomalies lors de l'instruction.

26 parcelles - 68.5 ha graphiques - 0 ha admissibles

N° îlot	Nom parcelle	Culture	N° télépac parcelle	Code culture	Libellé culture PAC	Précision	Parcelle de rattachement	Longueur bordures	Surface graphique	Surface admissible				
11	parcelle n°12	(Non renseigné)	3						0.34					
2	LES PRES	blé dur printemps	11	BDP	Blé dur de printemps	001			6.74					
3	parcelle n°19	bande tampon	9	BTA	Bande tampon			106.00	0.08					
5	parcelle n°4	bande tampon	1	BTA	Bande tampon	2	2 - MIS	166.00	0.10					



Si une anomalie est détectée, cliquez sur la loupe à droite pour ouvrir la carte et zoomer sur la parcelle. Vous pourrez ainsi éventuellement modifier le contour ou le redessiner totalement. Dans ce dernier cas, fusionnez d'abord l'ancienne bande avec la parcelle voisine puis refaites la découpe bordure.



Attention, si vous avez déjà enregistré des interventions, vos stocks peuvent être modifiés.

Le bouton Renseigner les parcelles de rattachement renseigne automatiquement les parcelles rattachées aux bandes. Il associera les bandes à la parcelle avec laquelle la bande partagera la plus grande longueur. Les SNA MesParcelles seront rattachées automatiquement à la parcelle voisine si un seul choix est possible. Si 2 parcelles sont concernées, le rattachement sera manuel. L'affectation à une surface ou à une autre peut en effet avoir des répercussions sur la surface admissible en terre arables, sur l'éco-régime...

6.3 PAC – BIO

Cliquez sur le menu **Engagement > Parcelle**.

Modifiez le « Type de sélection » et choisissez « PAC – BIO ».

Dans ce tableau vous vérifierez si la parcelle est en agriculture biologique et quel est son statut.

Sélection de parcelle

Type de sélection:

PAC - BIO

Code PAC

BTH - 001

Lancer le calcul des surfaces admissibles

Lancer le calcul de la simulation PAC 2023-2027

4 parcelles - 8.84 ha graphiques - 0 ha admissibles

N° lot	Nom parcelle	Culture	N° télépac parcelle	Code culture	Libellé culture PAC	Précision	Agriculture biologique	Statut bio	Culture en maraîchage	Surface graphique	Surface admissible		
3	parcelle n°3	blé tendre hiver	8	BTH	Blé tendre d'hiver	001	✓	AB		2.80			
5	parcelle n°32	blé tendre hiver	5	BTH	Blé tendre d'hiver	001	✓	C1		0.89			
6	parcelle n°26	blé tendre hiver	39	BTH	Blé tendre d'hiver	001				4.87			



Pensez à utiliser le tri par simple clic sur l'en-tête de la colonne et utilisez les filtres par code PAC.

6.4 PAC – BCAA

Cliquez sur le menu **Engagement > Parcelle**.

Modifiez le « Type de sélection » et choisissez « PAC – BCAA ».

Vérifiez que les colonnes sont bien renseignées. Par exemple, si vous souhaitez compter votre jachère dans le cadre de la BCAA8, il faut avoir une coche verte dans la colonne « Conforme BCAA8 ». Si la case est cochée, la parcelle sera bien prise en compte dans l'édition spécifique sur la BCAA8.

Si vous constatez une erreur, ouvrez la fiche de la parcelle en cliquant sur le crayon à droite du tableau.

Sélection de parcelle

Type de sélection:

PAC - BCAA

Code PAC

JAC - 001

X

X

Lancer le calcul des surfaces admissibles

Lancer le calcul de la simulation PAC 2023-2027

1 parcelle - 0.34 ha graphiques - 0 ha admissibles

N° lot	Nom parcelle	Culture	N° télépac parcelle	Code culture	Libellé culture PAC	Précision	BCAA7 Culture secondaire	Conforme BCAA8	Longueur bordures	BCAA8 1ère cult. dérobée	BCAA8 2ème cult. dérobée	Surface graphique	Surface admissible
11	parcelle n°12	jachère	3	JAC	Jachère (terre arable)	001	A00	✓				0.34	

1 parcelle - 0.34 ha graphiques - 0 ha admissibles

6.5 PAC – MAEC

Cliquez sur le menu **Engagement > Parcelle**.

Modifiez le « Type de sélection » et choisissez « PAC – MAEC ».

Si vous êtes concernés vérifiez les éléments dans les colonnes « Mesure PRV », « Surface cible » et également « Parc MAEC monogastrique ».

3 parcelles - 14.76 ha graphiques - 0 ha admissibles													
N° lot	Nom parcelle	Culture	N° télépac parcelle	Code culture	Libellé culture PAC	Précision	Mesure PRV	Surface cible	Parc MAEC monogastrique	Surface graphique	Surface admissible		
2	parcelle n°21	prairie permanente	10	PPH	Prairie de 6 ans et plus (c...					6.98			

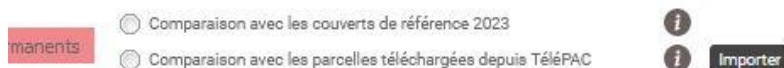
6.6PAC – Prairies ou Pâturages permanents

Cliquez sur le menu **Engagement > Parcelle**.

Modifiez le « Type de sélection » et choisissez « PAC – Prairies ou pâturages permanents ».

Vous pouvez comparer vos cultures par rapport aux couverts de référence ou par rapport au fichier XML importé de Télépac.

Choisissez la couche de comparaison à utiliser :



MesParcelles compare le code de chaque culture et vous alerte sur les éventuelles incohérences.

Un simple clic sur le bouton **Vérifier les prairies et pâturages permanents** et MesParcelles vous affiche les parcelles en alerte.

Attention

Votre dossier comporte 5 parcelles qui étaient instruites soit :

- en terres arables, cultures pérennes, couvert herbacée ou jachère de moins de 5 ans l'an passé et qui déclarée en "prairie ou pâturage permanent" cette année.

Votre dossier pourra présenter des anomalies lors de l'instruction.

22 parcelles - 232,6 ha

N°	N° lot	N° télépac parcelle	Nom parcelle	Code culture	Libellé culture PAC	Surface graphique	Surface admissible	Couvert instruit en N-1	
1	1		parcelle n°1	ORP	Orge de printemps	1,39	1,39		
2	1		parcelle n°1	PPH	Prairie permanente	1,07	1,07		
3	1		parcelle n°1	ORP	Orge de printemps	3,51	3,51		
4	1		parcelle n°1	BTH	Blé tendre d'hiver	4,19	4,19		
4	2		parcelle n°2	SIE	Surface agricole tempor. non exploitée	0,12	0,00		
4	3		parcelle n°3	PPH	Prairie permanente	0,17	0,17		
5	1		parcelle n°1	ORP	Orge de printemps	0,51	0,51		
6	1		parcelle n°1	ORP	Orge de printemps	0,89	0,89		
7	1		parcelle n°4	JIS	Jachère de 6 ans ou plus déclarée SIE	1,52	1,52		
8	1		parcelle n°1	SOJ	Soja	5,29	5,25		
9	1		parcelle n°1	AVP	Avoine de printemps	0,19	0,19		
10	1		parcelle n°1	BTH	Blé tendre d'hiver	3,37	3,37		
11	1		parcelle n°1	ORH	Orge d'hiver	1,56	1,56		
11	3		parcelle n°3	ORH	Orge d'hiver	2,45	2,45		
12	1		parcelle n°1	BTH	Blé tendre d'hiver	2,52	2,52		
13	1		parcelle n°1	PTR	Autre prairie temporaire de 5 ans ou ...	6,28	6,28		
14	1		parcelle n°5	JSM	Jachère de 5 ans ou moins	6,08	6,08		
15	1		parcelle n°6	JSM	Jachère de 5 ans ou moins	1,40	1,40		
16	1		parcelle n°7	PPH	Prairie permanente	0,95	0,95		
17	1		parcelle n°8	JSP	Jachère de 6 ans ou plus	6,67	6,67		
18	1		parcelle n°9	EPE	Epeautre	16,35	16,35		
19	1		parcelle n°10	PPH	Prairie permanente	166,12	166,12		

22 parcelles - 232,6 ha

Une pastille orange indique la parcelle en alerte. A sa droite figure le type de couvert instruit :

- PP : prairies ou pâturages permanents + J6P
- PT X : prairie temporaire ou jachère de X années (X allant de 0 à 5 ans)
- AU : autres cultures (terres arables, cultures pérennes)

Les alertes de vérification de largeurs de bande et de qualification des prairies permanentes ne bloquent pas l'envoi du XML vers Télépac.

Vous corrigez si cela vous paraît nécessaire.

Avec un clic sur la loupe, vous êtes redirigé vers la carte et vous pouvez visualiser le décalage entre les parcelles instruites en PPH (prairie permanente) et la culture MesParcelles.

Les codes couleurs des contours de parcelles sont les suivants :

- Violet : contour des parcelles instruites (ici PPH de 0.17ha admissible).



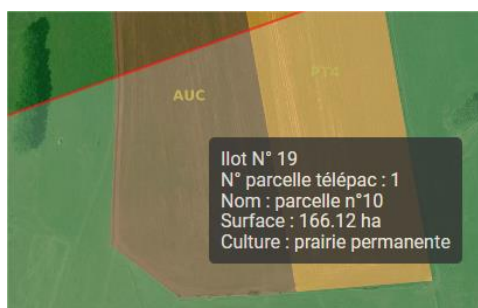
- Vert : contour dans MesParcelles. Sur la gauche, la PPH a été réduite. La culture a été étendue sur la zone instruite en prairie permanente.

Pour plus de visibilité, vous pouvez afficher uniquement le contour des parcelles de MesParcelles.

Vous pouvez faire les mêmes constats avec la couche des couverts.



Dans cette carte, vous avez à disposition la couche des couverts de la campagne précédente. Dans la liste des couches à droite de la carte, cliquez sur l'œil pour afficher cette donnée.



Dans l'exemple ci-dessus j'ai une alerte, car ma parcelle déclarée en « prairie permanente » est située sur une zone instruite en « Autres cultures » et une zone instruite en PT4 (prairie temporaire ou jachère depuis 4 ans). Vérifiez la réimplantation des prairies permanentes.

Code culture	Libellé culture PAC	Précision	Ré-implantation PP Autres	Ré-implantation PP / DDT	Retourne-ment PP	Période Labour
BDP	Blé dur de printemps	001				
CZH	Colza d'hiver	001				
CZH	Colza d'hiver	001				
PPH	Prairie de 6 ans et plus (c...					

La colonne « ZDH manquante » permet d'être alerté s'il manque des ZDH (Zone de densité homogène) sur des prairies permanentes.

Vous devez tout d'abord cliquer sur « Lancer le calcul des surfaces admissibles ». Puis, vous retournez sur l'affichage des prairies et pâturages permanents pour traiter les alertes.

Selection de parcelle

Type de sélection: Code PAC:

26 parcelles - 68.5 ha graphiques - 60.41 ha admissibles

N° lot	Nom parcelle	Culture	N° télépac parcelle	Code culture	Libellé culture PAC	Précision	Surface admissible (ha)	Surface totale (ha)
2	LES PRES	blé dur printemps	11	BDP	Blé dur de printemps	001		
2	parcelle n°2	colza hiver	12	CZH	Colza d'hiver	001		
2	parcelle n°20	colza hiver	13	CZH	Colza d'hiver	001		
2	parcelle n°21	prairie permanente	10	PPH	Prairie de 6 ans et plus (c...		6.98	5.58
3	parcelle n°3	blé tendre hiver	8	BTH	Blé tendre d'hiver	001	2.80	2.80

Confirmation

Calcul effectué, mais des ZDH sont manquantes sur certaines de vos parcelles et empêchent le calcul correct de la surface admissible.

Pour voir celles concernées, reportez-vous au tableau "PAC - Prairies ou pâturages permanents".

Cliquez sur la loupe à droite pour visualiser et sélectionner la parcelle en alerte, directement sur la carte "ZDH"

Sélection de parcelle

Type de sélection: PAC - Prairies ou pâturages perm Code PAC Tous les codes PAC - Précisions

Lancer le calcul des surfaces admissibles Lancer le calcul de la simulation PAC 2023-2027 Vérifier les prairies et pâturages permanents

1

2

☐ Comparaison avec les couverts de référence 2023

☐ Comparaison avec les parcelles téléchargées depuis TéléPAC

Importer

26 parcelles - 68.5 ha graphiques - 60.41 ha admissibles

N° lot	Nom parcelle	Culture	N° télépac parcelle	Code culture	Libellé culture PAC	Précision	Ré-implantation PP Autres	Ré-implantation PP / DDT	Retourne-ment PP	Période Labour	Surface graphique	Surface admissible	ZDH manquante	Couvert t'instruit en N-1	
11	Chateau de Brossay	vigne vinifère	1	VRC	Vigne (sauf vigne rouge)	001					0.36	0.36			
2	LES PRES	blé dur printemps	11	BDP	Blé dur de printemps	001					6.74	6.74			
7	Moulin	prairie permanente	4	PPH	Prairie de 6 ans et plus (c...					000	6.69				
4	parcelle n°10	maïs fourrage	27	MIS	Maïs (hors maïs doux)	001					2.48	2.48			

Les ZDH existantes sont visibles. Nous constatons qu'il manque la ZDH pour notre parcelle sélectionnée (contour vert).



Sélectionnez la parcelle, cliquez sur « Envoyer vers ». Puis, choisissez « ZDH ». Enfin, « validez ».



La ZDH est renseignée

Modification de la zone de densité homogène (ZDH)

Formulaire de modification

Numéro:

135

Surface (ha):

1.94

Densité (pourcentage de surface non admissible):

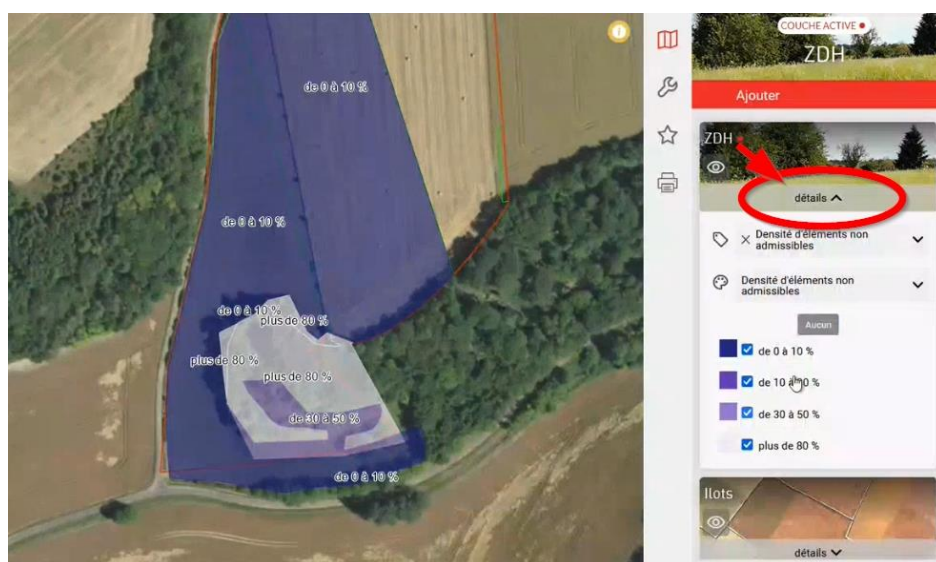
de 0 à 10 %

Annuler

Valider



Sur cette couche ZDH, on peut voir le pourcentage de surface non admissible aux Droits à paiement. MesParcelles vous propose une analyse thématique. Ainsi la visualisation est facilitée. Dans la couche « ZDH », cliquez sur « détails » et vous aurez la légende de ces pourcentages.



 Pour faire apparaître les parcelles en alerte en haut de tableau, cliquez sur l'intitulé de la colonne « ZDH manquante ».

Sélection de parcelle

Type de sélection: PAC - Prairies ou pâturages perm Code PAC Tous les codes PAC - Précisions

Lancer le calcul des surfaces admissibles Lancer le calcul de la simulation PAC 2023-2027 Vérifier les prairies et pâturages permanents

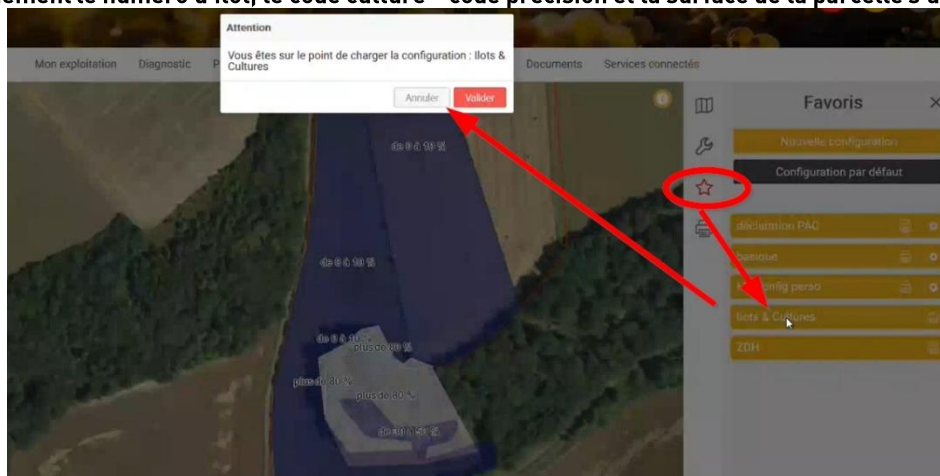
Comparison avec les couvertures de référence 2023 Comparison avec les parcelles téléchargées depuis TélAPAC Importer

N° lot	Nom parcelle	Culture	N° télapac parcelle	Code culture	Libellé culture PAC	Précision	Ré-implantation PP / DOT	Retourne-ment PP	Période Labour	Surface graphique	Surface admissible	ZDH manquante	Couvert instruit en N-1	
7	A la grange	prairie permanente	4	PPH	Prairie de 6 ans et plus (c...				000	6.69				
11	Chateau de Brossay	vigne vitifère	1	VRC	Vigne (sauf vigne rouge)	001				0.36	0.36			

Carte ilots & cultures

Dans les favoris (étoile), vous pouvez choisir la carte « Ilots & Cultures ».

Automatiquement le numéro d'îlot, le code culture – code précision et la surface de la parcelle s'afficheront.



Cette carte est éditable. Dans la liste, cliquez sur le symbole de l'imprimante. Faites vos choix et cliquez en bas sur « Imprimer ». Un document pdf mis en page automatiquement à l'échelle choisie vous sera envoyé par courriel.



Edition BCAE7 - BCAE8

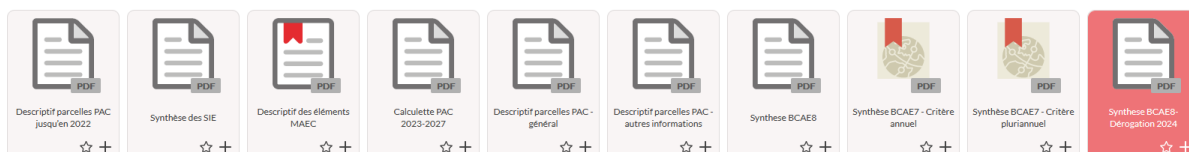
Pour éditer les calculs en lien avec la BCEA7 et la BCAE8, rendez-vous dans Documents > PAC > Synthèse BCAE8 (dérogation 2024) / Synthèse BCAE7 – Critère (pluri)annuel.

Impressions

Vous pouvez générer un document PDF unique en groupant plusieurs éditions avec le bouton +

Rechercher ☐ Éditions réglementaires uniquement ☐ Éditions favorites uniquement

Accueil PAC



 **MesParcelles réalise des estimations mais seul le résultat de Télépac fera foi. Donc restez prudents, lorsque vous êtes proches de certains seuils.**



Synthèse des BCAE8

Exploitation :

Commune :

N° Siret : 3276200500000

Pacage : 144022800

Année de récolte: 2024

Cette synthèse est un support pour vous aider à choisir les éléments à prendre en compte sur TéléPAC pour la BCAE8. Les valeurs calculées sont des estimations, elles peuvent être différentes des valeurs retenues par la DDT. Le calcul ne gère pas les superpositions d'éléments topographiques et surfaciques qui impliquent des déductions de surface ou de largeur.

NB : Les informations sur les IAE sont issues des informations contenues dans la couche des SNA.

Terres arables: 49.29 ha					
		Objectif		Exploitation	
		% Terres arables	Surf. équivalente	% Terres arables	Surf. équivalente
Option 1	IAE et/ou Terres en jachères	4 %	1.97 ha	1.00 %	0.49 ha
Option 2	IAE et/ou Terres en jachères	3 %	1.48 ha	1.00 %	0.49 ha
	ET	ET		ET	
	IAE et/ou Terres en jachères + Cultures dérobée et cultures fixatrices d'azote	7 %	3.45 ha	1.00 %	0.49 ha

Le tableau reprend les deux options, avec l'objectif et ce qui est présent sur l'exploitation.

Pour 2024, l'édition "Synthèse BCAE8 - dérogation 2024" reprend la dérogation en cours :

Terres arables: 163.40 ha					
		Objectif		Exploitation	
		% Terres arables	Surf. équivalente	% Terres arables	Surf. équivalente
Dérogation 2024	IAE et/ou Terres en jachères + Cultures dérobée et cultures fixatrices d'azote	4 %	6.54 ha	2.73 %	4.45 ha
Surfaces équivalentes manquantes: 2.09					

En bas de tableau, est indiquée la surface manquante, si c'est le cas.

En dessous vous retrouvez les différents éléments pris en compte :

Cultures dérobées et Cultures fixatrices d'azote						
Ilot	Parc.	Nom Parcelle	Element parcelle	Coefficient	Quantité	SIE
1	3	parcelle n°3	CIPAN & dér. après - mélanges éligibles (SIE)	0,3	0.18 ha	0,050 ha
				Total	0,18	0.05
Total cultures dérobées + cultures fixatrices d'azote:						0.05
IAE et ou Terres en jachère						
Ilot	Parc.	Nom Parcelle	Elément parcelle	Coefficient	Quantité	SIE
1	5	parcelle n°10	Jachères	1	0.22 ha	0,220 ha
2	3	parcelle n°1	Jachères	1	0.02 ha	0,020 ha
3	2	les Fourneaux	Jachères	1	0.6 ha	0,600 ha
3	5	Source village	Jachères	1	9.65 ha	9,650 ha
				Total :	10,49	10.49
Ilot	N° SNA	Nom parcelle	Elément	Coefficient	Quantité	SIE
1	052011368512	combe Maconval	Arbfe	0,003	1.0	0,003 ha
1	052011649672	parcelle n°1	Arbre	0,003	1.0	0,003 ha

 Cette édition nécessite d'avoir réalisé le calcul des surfaces admissibles.

 Les pastilles orange vous alertent. Exemple ci-dessous, l'option 2 est valide mais très proche des limites. Restez vigilants.

Cette synthèse est un support pour vous aider à choisir les éléments à prendre en compte sur TéléPAC pour la BCAES. Les valeurs calculées sont des estimations, elles peuvent être différentes des valeurs retenues par la DDT. Le calcul ne gère pas les superpositions d'éléments topographiques et surfaciques qui impliquent des déductions de surface ou de largeur.
NB : Les informations sur les IAE sont issues des informations contenues dans la couche des SNA.

Terres arables: 158.03 ha					
		Objectif		Exploitation	
		% Terres arables	Surf. équivalente	% Terres arables	Surf. équivalente
Option 1	IAE et/ou Terres en jachères	14 %	6.32 ha	7.14 %	11.27 ha 
Option 2	IAE et/ou Terres en jachères	3 %	4.74 ha	7.14 %	11.27 ha
	ET	ET	ET	ET	
	IAE et/ou Terres en jachères + Cultures dérobée et cultures fixatrices d'azote	7 %	11.06 ha	7.17 %	11.32 ha

7. Export depuis MesParcelles

7.1 Extraction des îlots et parcelles

Vérifiez que vous êtes sur la bonne récolte.

Le service Télépac doit avoir été ouvert sur votre exploitation. Cela peut être réalisé en masse par votre administrateur MesParcelles ou sinon faites-le directement : [Services connectés > Catalogue de services](#).

Cliquez sur le menu [Engagement > PAC > Echanges Télépac](#), puis sur le bouton « Export XML ».

Echanges



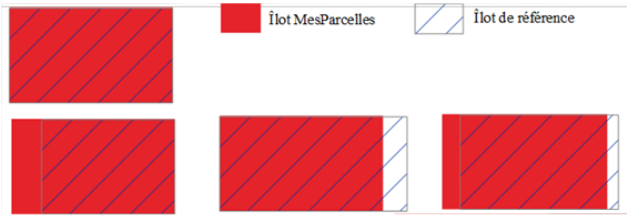
L'export de MesParcelles vers Télépac contient :

- Uniquement les îlots cochés comme « îlots modifiés ou créés » c'est-à-dire uniquement les îlots différents entre MesParcelles et Télépac.
- Toutes les parcelles avec leurs informations.
- Les justifications de création ou modification d'îlots
- Les numéros de référence des îlots modifiés ou créés s'ils respectent les règles d'intersection d'intégration dans Télépac
- **Les ZDH, si vous l'avez choisi en cochant la case adéquate.**

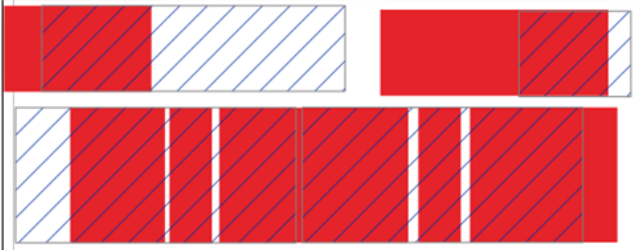
Règles d'export des numéros de référence des îlots :

Si l'intersection est réciproque, plus de 50% de recouvrement, c'est-à-dire si l'îlot MesParcelles est recouvert à plus de 50% par un îlot de référence ET si l'îlot de référence est recouvert à plus de 50% par un îlot MesParcelles, l'export du numéro sera effectué.

Exemple de cas où l'export du numéro de référence a lieu :



Exemple de cas où l'export du numéro de référence n'a pas lieu.



La justification de la modification d'îlot ou de ZDH (si export des ZDH choisi) est obligatoire dans MesParcelles. Cet écran permet de saisir les justifications élément par élément (clic sur le crayon) ou de manière groupée (cocher les îlots/ZDH et cliquer sur « Modifier la justification de modification pour les îlots sélectionnés »). Un contrôle est également réalisé afin de vérifier que l'utilisateur a choisi le bon type de justification : création ou modification. Si la justification est erronée, elle ne sera pas importée dans Télépac.

Contrôle des écarts des îlots de votre dossier avec le référentiel de l'administration (ASP)

Couche de référence:

☒ Îlots de référence ASP

☐ Ne pas fusionner les parcelles contigües de mêmes caractéristiques

☒ Îlots téléchargés depuis Télépac

☐ Cette exploitation a changé de numéro PACAGE cette année

☒ Exporter les ZDM

Modifier la justification de modification pour les îlots sélectionnés

N°	Nom	Commune	Surface	Différence		
1	Îlot n°1	SAILLY	57,63	11,44		
2	Îlot n°2	SAILLY	6,44	0,53		
3	Îlot n°3	THONNANCE-LES-MOULINS	39,66	0,04		
7	Îlot n°7	THONNANCE-LES-MOULINS	6,53	14,85		
8	Îlot 8	SAILLY	20,65	0,12		
12	Îlot n°12	THONNANCE-LES-MOULINS	30,12	0,05		
14	Îlot 14	THONNANCE-LES-MOULINS	37,72	23,09		
15	Îlot 15	SAILLY	15,66	0,09		

Modifier la justification de modification pour les îlots sélectionnés

Justification groupée

Numéro ZDH	Îlots	Surface (ha)	Densité (pourcentage de surface non arborescées)	Modification détectée	Justification pour export	
9999	12	30,12	de 0 à 10 %	CREATION		
052005533044	13	10,66	de 0 à 10 %	DENSITE		

Le contrôle s'effectue uniquement dans les cas suivants :

- La couche de référence cochée est celle des îlots téléchargés depuis Télépac.
- La case « Cette exploitation a changé de numéro PACAGE cette année » est décochée

Couche de référence:

☐ Îlots de référence ASP
 ☐ Inclure les demandes d'aides dans le fichier d'export. À renseigner dans la page [Diagnostic PAC](#).

☒ Îlots téléchargés depuis Télépac
 ☐ Ne pas fusionner les parcelles contigües de mêmes caractéristiques

☐ Cette exploitation a changé de numéro PACAGE cette année

☐ Exporter les SIE parcellaires présentes dans le tableau « PAC-SIE »

Surface	Différence		
4.83	1.94		☐
30.14	6.03		☐
4.08	9.54		☐
3.77	0.2		☐
1.08	0	CRÉATION à passer en MODIFICATION, sinon la justification ne sera pas reprise dans TéléPAC	
19.42	1		

En cas d'alerte, une pastille orange est affichée.

Passez la souris sur une pastille et une info-bulle précise l'alerte.

Ces alertes ne sont pas bloquantes. Vous pourrez malgré tout exporter le dossier si vous le souhaitez. Dans l'idéal modifiez votre justification.

MesParcelles réalise d'autres vérifications :

- largeurs de bandes tampons, bordures de champs et bandes en bord de forêt (BTA, BOR et BFS),
- incohérence de succession de codes PAC en lien avec les prairies.

Éléments pouvant déclencher une anomalie sur votre dossier lors de son traitement par les organismes instructeurs :

- Votre dossier comporte au moins une parcelle pouvant être comptée en tant que SIE (BTA, BOR, BFS, BFS) mais dont la largeur est trop faible. Si vous la sélectionnez comme SIE sur Télépac le dossier pourra présenter des anomalies lors de l'instruction.
Vous pouvez vérifier les parcelles concernées dans le tableau des parcelles. [Lien - Tableau avec le type : "PAC - Bordures"](#)
- Votre dossier comporte au moins une parcelle qui a été requalifiée en prairies ou pâturages permanents lors de l'instruction par la DDT.
Le dossier pourra présenter des anomalies lors de l'instruction.
Vous pouvez vérifier les parcelles concernées dans le tableau des parcelles. [Lien - Tableau avec le type : "PAC - Prairies et pâturages permanents"](#)

Pour ces deux alertes, un clic sur le lien renvoie vers les pages idoines. Elles ne sont pas bloquantes.

Options pour l'export :

- Vous pouvez choisir de ne pas fusionner les parcelles contigües de mêmes caractéristiques dans le fichier d'export généré. C'est notamment intéressant en cas de transfert de DPB.
- En cas de changement de pacage ou d'installation, tous les îlots doivent être définis en CREATION, même si les contours sont identiques aux îlots de la couche anonyme. L'option « Cette exploitation a changé de numéro PACAGE cette année » permet de justifier automatiquement tous les îlots en création.
- Vous pouvez choisir d'exporter les ZDH

Attention, il faut préciser une justification en cas de différence entre vos îlots et ceux validés par l'administration. Elle vous sera demandée sur TéléPAC.

Contrôle des écarts des îlots de votre dossier avec le référentiel de l'administration (ASP)

Couche de référence:

☐ Îlots de référence ASP
 ☐ Inclure les demandes d'aides dans le fichier d'export. À renseigner dans la page [Diagnostic PAC](#).

☒ Îlots téléchargés depuis Télépac
 ☐ Ne pas fusionner les parcelles contigües de mêmes caractéristiques

☐ Cette exploitation a changé de numéro PACAGE cette année

☐ Exporter les SIE parcellaires présentes dans le tableau « PAC-SIE »

Attention, il faut préciser une justification en cas de différence entre vos îlots/ZDH et ceux validés par l'administration. Elle vous sera demandée sur TéléPAC.

Contrôle des écarts des îlots de votre dossier avec le référentiel de l'administration (ASP)

Couche de référence:

☐ Îlots de référence ASP
 ☐ Ne pas fusionner les parcelles contigües de mêmes caractéristiques

☒ Îlots téléchargés depuis Télépac
 ☐ Cette exploitation a changé de numéro PACAGE cette année

☐ Exporter les ZDH

 Si une parcelle ne comporte pas de précision, de culture secondaire, de période de labour, de type BIO, de destination chanvre, de couverture inter-rang, de date de plantation... vous serez alerté.

Éléments pouvant déclencher une anomalie sur votre dossier lors de son traitement par les organismes instructeurs :

Votre dossier comporte au moins une parcelle pouvant être comptée en tant que BCAE8 (BTA, BOR, BFS) mais dont la largeur est trop faible. Si vous la sélectionnez comme BCAE8 sur Télépac le dossier pourra présenter des anomalies lors de l'instruction.
Vous pouvez vérifier les parcelles concernées dans le tableau des parcelles. [Lien - Tableau avec le type : "PAC - Bordures"](#)

Votre dossier comporte au moins une parcelle qui a été requalifiée en prairies ou pâturages permanents lors de l'instruction par la DDT vis à vis des îlots téléchargés depuis Télépac.
Le dossier pourra présenter des anomalies lors de l'instruction.
Vous pouvez vérifier les parcelles concernées dans le tableau des parcelles. [Lien - Tableau avec le type : "PAC - Prairies et pâturages permanents"](#)

Votre dossier comporte au moins une parcelle qui a été requalifiée en prairies ou pâturages permanents lors de l'instruction par la DDT vis à vis des îlots de référence ASP.
Le dossier pourra présenter des anomalies lors de l'instruction.
Vous pouvez vérifier les parcelles concernées dans le tableau des parcelles. [Lien - Tableau avec le type : "PAC - Prairies et pâturages permanents"](#)

Votre dossier n'est pas valide pour l'export. Vous devez préalablement corriger les problèmes suivants :

Certaines de vos parcelles PAC nécessitent le renseignement d'une précision/variété pour pouvoir être exportées.

- Dans l'îlot n°12 - parcelle n°1 - Le Banc 
- Dans l'îlot n°13 - parcelle n°1 - La Source 
- Dans l'îlot n°15 - parcelle n°3 - Le Terrier 
- Dans l'îlot n°11 - parcelle n°2 - La Côte Moret 
- Dans l'îlot n°11 - parcelle n°4 - La Côte Moret 

Éléments pouvant déclencher une anomalie sur votre dossier lors de son traitement par les organismes instructeurs :

Votre dossier comporte au moins une parcelle pouvant être comptée en tant que BCAE8 (BTA, BOR, BFS) mais dont la largeur est trop faible. Si vous la sélectionnez comme BCAE8 sur Télépac le dossier pourra présenter des anomalies lors de l'instruction.
Vous pouvez vérifier les parcelles concernées dans le tableau des parcelles. [Lien - Tableau avec le type : "PAC - Bordures"](#)

Votre dossier n'est pas valide pour l'export. Vous devez préalablement corriger les problèmes suivants :

Certaines de vos parcelles PAC nécessitent le renseignement d'une précision/variété pour pouvoir être exportées.

- JAC - îlot n°1 - parcelle n°1 - parcelle n°1 

Certaines de vos parcelles PAC nécessitent le renseignement d'une culture secondaire pour pouvoir être exportées.

- JAC - îlot n°1 - parcelle n°6 - parcelle n°1 

En cliquant sur le crayon vous serez orienté vers le détail de la parcelle pour faire votre modification.
Pour gagner du temps, pensez aux saisies groupées.

Saisie groupée

Toute modification des données validées par leurs cases à cocher dans ce formulaire sera répercutée sur les parcelles sélectionnées

N° îlot	N° parcelle	Nom	Surface mesurée	Surface déclarée	Culture déclarée	Commune	Culture	Statut PAC
11	17	La Côte Moret	0.36	0.36		THORNIANCE...	prairie perman...	✓
11	31	La Côte Moret	26.95	26.95		THORNIANCE...	prairie perman...	✓
12	1	Le Banc	30.17	30.17		THORNIANCE...	prairie perman...	✓
13	1	La Source Froide	0.59	0.59		THORNIANCE...	prairie perman...	✓
15	13	Le Terrier	14.35	14.35		SALLY	prairie perman...	✓

Formulaire de modification

Système cultural

Culture principale: ☐ Culture dérobée: ☐

CIPAN: ☐ Statut: ☐

Culture précédente: ☐ Culture à conserver pour la campagne suivante: ☐

☐ Recopie de l'objectif de rendement et du calcul de dose ☐

Déclaration PAC

Culture principale:

☒ Précision: ☐ Non renseignée

☐ Agriculture biologique: ☐ 002 Essentiellement pâturée

☐ Conforme BCAE8: ☐

☐ Période de labour réelle ou prévisionnelle: ☐

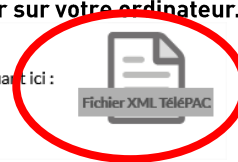
☐ Production de semences fermières: ☐

Cliquez ensuite sur l'image « Fichier XML Télépac » pour sauvegarder le fichier sur votre ordinateur.

Vous pouvez télécharger le fichier XML de votre dossier qui vous sera demandé sur Télépac en cliquant ici :

TéléPAC. <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr>

Menu : "Dossier PAC 2021" puis "IMPORT/EXPORT" et "Import dossier"



Le fichier s'enregistre habituellement par défaut dans le dossier « Téléchargements ».

Retournez à l'endroit où vous avez enregistré ce fichier



Pour afficher le dossier « Téléchargements », cliquez simultanément sur les touches Ctrl et J.



Accédez au site Télépac : <https://www.Télépac.agriculture.gouv.fr>.

Connectez-vous à Télépac avec l'identifiant (numéro PACAGE) et le mot de passe Télépac.




















Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit depuis les fixes) ou les numéros locaux (appel pour mobiles de 06 à 07) (heures de bureau)

telepoc Bienvenue sur le site des téléservices des aides de la PAC

[ACCUEIL](#) [MÉTHODES D'ÉVALUATION](#) [CONSEILS](#) [QUESTIONNAIRES](#) [COMPTE-RENDU](#) [FORMULAIRE D'ÉVALUATION](#) [FORMULAIRE D'ÉVALUATION](#) [FORMULAIRE D'ÉVALUATION](#)

Utilisateur : Mot de passe :

Mot de passe

[Connexion](#)

TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES BOVINES 2019

Pour les agriculteurs de la métropole, les télédéclarations des demandes d'aide aux bovins laitiers (ABSA) d'aide aux bovins laitiers (ABSL) d'aide aux vaches croisées laitières (VCL) et aux vaches (VPLM) 2019 sont ouvertes depuis le 1er janvier. Les demandes

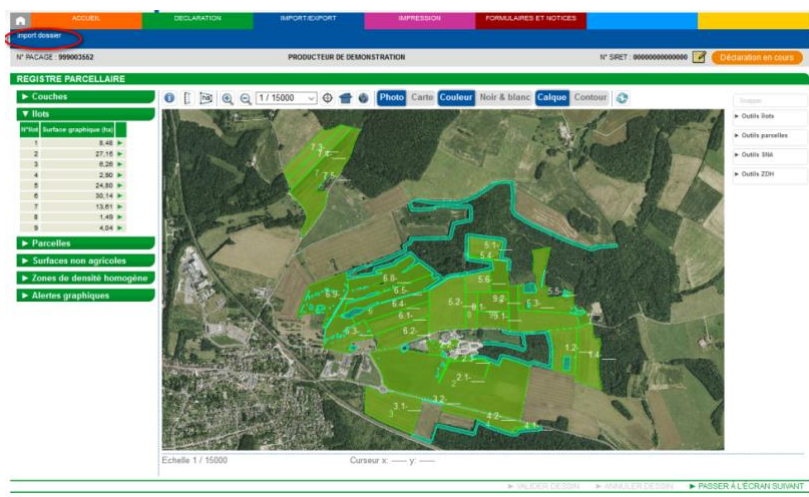
Sur la page d'accueil de la déclaration 2024, lisez attentivement les consignes et cliquez en bas sur « Accéder à la télédéclaration ».

[▶ IMPORTER DES ÎLOTS](#) [▶ ACCÉDER À LA TÉLÉDÉCLARATION](#)

Vérifiez les informations puis cliquez sur « Passer à l'écran suivant ».

VERIFICATION DU DEMANDEUR EN SOUSIE																			
Valider l'attribution des données ci-dessous. Si vous constatez les résultats affés dans la téléprocédure "Démarche de l'implémentation" accessible depuis l'écran d'accueil du S@F@N@C.																			
Dénomination sociale :	PROCEDEUR DE DEMONSTRATION	Forme juridique :	Etablissement public																
N° SIRET :	00000000000000	N° de titulaire :	F000000000																
Assimilé de l'implémentation : <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom/Prénoms</th> <th>Créneau</th> <th>Fonction et nom de l'entité sociale</th> <th>N° de l'Assimilé</th> <th>Assimilé expérimenté</th> <th>Commentaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>00000000</td> <td>000000</td> <td>Titulaire RESPONSABLE DEMONSTRATION</td> <td>00000000</td> <td>Oui</td> <td>Oui</td> </tr> </tbody> </table>					Nom/Prénoms	Créneau	Fonction et nom de l'entité sociale	N° de l'Assimilé	Assimilé expérimenté	Commentaire	00000000	000000	Titulaire RESPONSABLE DEMONSTRATION	00000000	Oui	Oui			
Nom/Prénoms	Créneau	Fonction et nom de l'entité sociale	N° de l'Assimilé	Assimilé expérimenté	Commentaire														
00000000	000000	Titulaire RESPONSABLE DEMONSTRATION	00000000	Oui	Oui														
Adresse de réception du courrier et téléphone fixe : <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Complément, Bâtiment</td> <td>Numéro et nom de voie</td> <td>1 rue des Changés</td> </tr> <tr> <td>Lieu-dit</td> <td>Code postal</td> <td>70000</td> </tr> <tr> <td>Commune</td> <td>VEUILLOU</td> <td></td> </tr> <tr> <td>N° de téléphone</td> <td>00 00 00 00 00 00</td> <td>N° de portable :</td> </tr> <tr> <td>Adresse électronique</td> <td colspan="2">producteur.demon@dem.gov.fr</td> </tr> </tbody> </table>					Complément, Bâtiment	Numéro et nom de voie	1 rue des Changés	Lieu-dit	Code postal	70000	Commune	VEUILLOU		N° de téléphone	00 00 00 00 00 00	N° de portable :	Adresse électronique	producteur.demon@dem.gov.fr	
Complément, Bâtiment	Numéro et nom de voie	1 rue des Changés																	
Lieu-dit	Code postal	70000																	
Commune	VEUILLOU																		
N° de téléphone	00 00 00 00 00 00	N° de portable :																	
Adresse électronique	producteur.demon@dem.gov.fr																		
Adresse et téléphone fixe du siège de l'implémentation : <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Complément, Bâtiment</td> <td>Numéro et nom de voie</td> <td>ROUTE DE LA DEMONSTRATION</td> </tr> <tr> <td>Lieu-dit</td> <td>Code postal</td> <td>00000</td> </tr> </tbody> </table>					Complément, Bâtiment	Numéro et nom de voie	ROUTE DE LA DEMONSTRATION	Lieu-dit	Code postal	00000									
Complément, Bâtiment	Numéro et nom de voie	ROUTE DE LA DEMONSTRATION																	
Lieu-dit	Code postal	00000																	

PRE-REQUIS : vous devez arriver sur la page « REGISTRE PARCELLAIRE » avec une carte qui s’affiche dans la partie principale. Allez dans la rubrique « IMPORT/EXPORT » et cliquez sur « Import Dossier ».



Dans le cas d'un import dossier synchrone, cochez « Oui », cliquez sur « Parcourir » pour sélectionner le fichier XML issu de MesParcelles. Cliquez ensuite sur « Valider la demande ».

Si vous choisissez l'import non synchrone, cochez « Non », indiquez votre courriel et cliquez sur « Parcourir » pour sélectionner le fichier XML issu de MesParcelles. Cliquez ensuite sur « Valider la demande ».

L'import synchrone (sans attente) est proposé uniquement pour les exploitations avec moins de 20 îlots. Cet import ne nécessite pas de renseigner une adresse électronique.

Pour un import asynchrone, le temps de traitement est normalement inférieur à 10 minutes. Un courriel de confirmation est envoyé à l'issue de ce traitement.

Il ne vous reste plus qu'à finaliser la déclaration en allant jusqu'à la signature du dossier sur Télépac.



Même si les transferts sont fiables, il peut y avoir des erreurs. Pour vous prémunir de tout problèmes, veuillez à vérifier sur Télépac que la surface et le nombre d'îlots sont identiques à ceux de MesParcelles, notamment en utilisant l'édition Descriptif parcelles PAC de MesParcelles et le récapitulatif d'assolement de Télépac.